

# FORMER VOTRE TUTEUR, C'EST RENFORCER L'EFFICACITE DE SON ACTION !

L'OPCA Bâtiment et l'OPCA TP ont fait du Tutorat une PRIORITE de BRANCHE.



Les OPCA aident les entreprises à développer ces compétences en participant au financement de la :

## FORMATION DE TUTEUR

(voir modalités de prise en charge auprès de l'AREF)

**DUREE** : 32 heures minimum

- 3 jours en formation/groupe
- et 8 à 16 heures de formation individualisée "sur mesure", en situation réelle de tutorat, dans l'entreprise (dates à convenir individuellement avec le formateur).

**Formateurs** :

ARIQ.BTP-BOURGOGNE et CFA du BTP de l'Yonne

**Coût pédagogique** :

Réglé directement par l'AREF aux Formateurs, grâce aux fonds mutualisés des IOPCA et avec l'aide du Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Contrat de Projets BTP.

**Salaires et charges des jours/groupe** :

Consulter l'AREF



## Objectifs de la formation :

### **A - Formation en regroupement :**

- **Jour 1 : Le rôle et les missions du tuteur**
  - 1 – Définir le rôle et les missions du tuteur
  - 2 – Accueillir un jeune en entreprise
  
- **Jour 2 : La communication**
  - 1 – Comment faire passer un message clairement
  - 2 – Comment le jeune reçoit un message,
  - 3 – Vérifier la compréhension du message
  - 4 – Comment une bonne communication entraîne une meilleure motivation du jeune
  
- **Jour 3 : La transmission du savoir-faire, l'évaluation et le suivi du tuteur**
  - 1 – Décomposer une activité en tâches et savoir-faire
  - 2 – Identifier les différentes méthodes pédagogiques
  - 3 – Identifier les différentes méthodes d'évaluation afin de mesurer la progression d'un nouvel embauché

### **B – Formation individualisée :**

- Former et accompagner le tuteur, en situation réelle de tutorat, dans la mise en pratique des différentes missions qu'il a à assurer (accueil, transmission de savoir-faire, évaluation...). L'aider à résoudre les problèmes rencontrés

## LA REGLE DU JEU

- *La durée minimum de la formation est de 32 heures (40 heures maximum).*
  
- *3 jours de formation en groupe sont obligatoires.*
  
- *Il y a au maximum 16 heures de formation individualisée par tuteur. Il s'agit d'une formation sur mesure, en situation réelle de tutorat, selon les besoins de chaque tuteur, aux dates qui conviennent à l'entreprise.*
  
- *Le tuteur doit, de préférence, avoir un jeune en charge (ou bien un jeune lui sera confié à court terme).*
  
- *Un tuteur doit réaliser sa formation dans le même groupe. Toutefois, s'il est absent à l'une des journées, il est possible de "rattraper" dans une autre des sessions proposées.*
  
- *Pour les tuteurs en grands déplacements ou qui n'ont pas ou plus de jeune à former durant la période de stage, une 4<sup>ème</sup> journée/groupe est proposée pour pallier le fait que la formation individualisée ne pourra se faire dans de bonnes conditions (si tel est votre cas, merci de le préciser sur le bulletin d'inscription).*